

(1)

(N° 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MARS 1868.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Bud- get de la Dette publique de l'exercice 1867 un crédit supplémentaire de 100,000 francs.

(Voir les Nos 64 et 70 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, MALOU, le Comte de MÉRODE, BISCHOFFSHEIM, ZAMAN, FORTAMPS, le Baron VAN CALOEN, LAOUREUX et le Baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

La somme de 195,000 francs, inscrite au Budget de la Dette publique de l'exercice 1867 pour les pensions civiles du Département de la Justice, étant devenue insuffisante par suite de la mise à la retraite des magistrats auxquels la loi du 25 juillet 1867 est applicable, une augmentation de crédit de 100 mille francs est demandée à la Législature pour combler cette insuffisance.

Cette demande n'a soulevé aucune observation au sein de votre Commission, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président,
G.-J. LAOUREUX.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.